

Commune de Charpey
Aménagement des voiries et espaces publics du village
Secteur 1 : la Grande rue - RD 102

Phase AVP - version 3

31/07/2017

Note de présentation des aménagements

Maitrise d'œuvre :



Atelier Verdance
Paysagistes d.p.l.g.

Paysagiste mandataire :

Atelier VERDANCE Paysagiste d.p.l.g.

12 rue Ampère, 38000 GRENOBLE

T : 04 76 21 58 21

verdance@verdance.fr



Bureau d'étude VRD:

VERDI Ingénierie Rhône-Alpes

1, rue Conrad Killian

38 950 SAINT-MARTIN LE VINOUX

T: 04 76 04 04 40

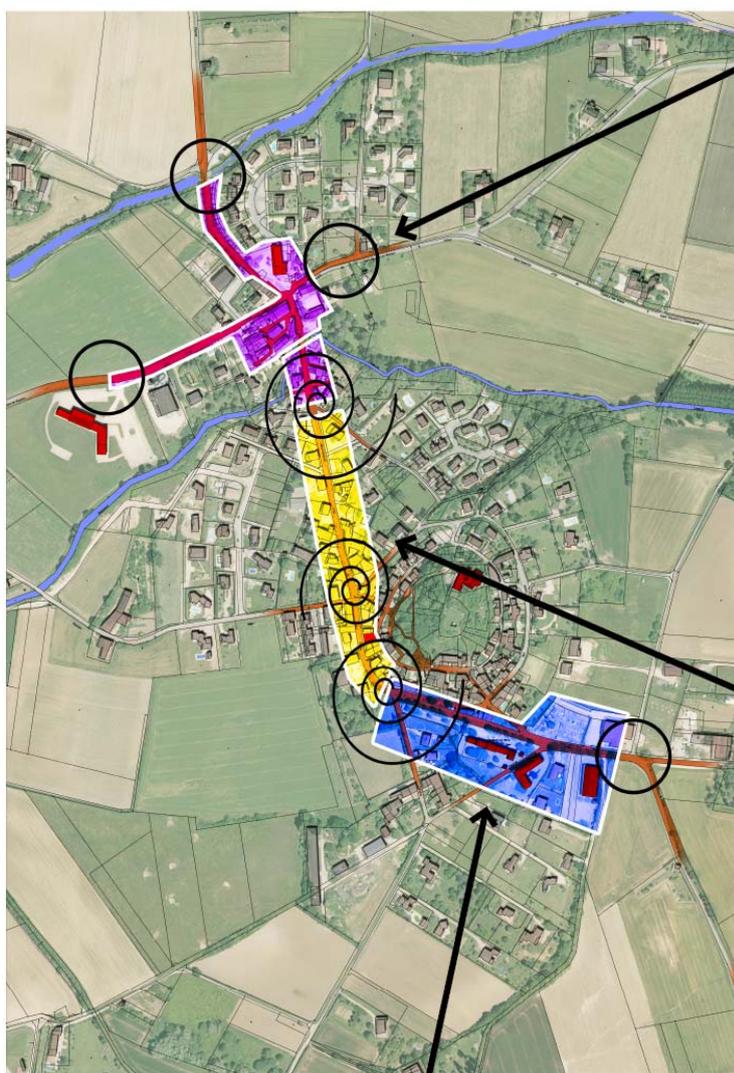
rhonealpes@verdi-ingenierie.fr

PRESENTATION DU PROJET :

Le projet concerne la traversée du centre village de Charpey, sur la départementale D102. Ce présent AVP est la résultante d'une étude globale pré-opérationnelle, qui a abouti après différents scénarios à un dessin concerté des espaces publics. Les aménagements du village ont été phasés en 3 secteurs, il s'agit dans ce présent AVP, de la première phase, celle dite de " la Grande Rue".

Elément de diagnostic

Sur l'emprise globale de l'étude pré-opérationnelle :



1 LE HAMEAU DE LA FONTAINE

Un espace potentiellement central, mais aujourd'hui perçu comme un carrefour. Le mairie n'est pas visible, l'espace dévolu à l'automobile est surdimensionné.

Pourtant toutes les caractéristiques d'un centre sont là :

- Mairie
 - futur commerce
 - habitat
 - espaces publics
 - habitat ancien (quartier de la forge)
- Des entrées de villes à re qualifier afin de marquer un seuil et donc de réduire la vitesse.

2 LA GRANDE RUE

Un espace large et linéaire. L'espace est uniquement dédié à la voiture, la pente descendante vers le hameau de la fontaine accentue l'effet de vitesse.

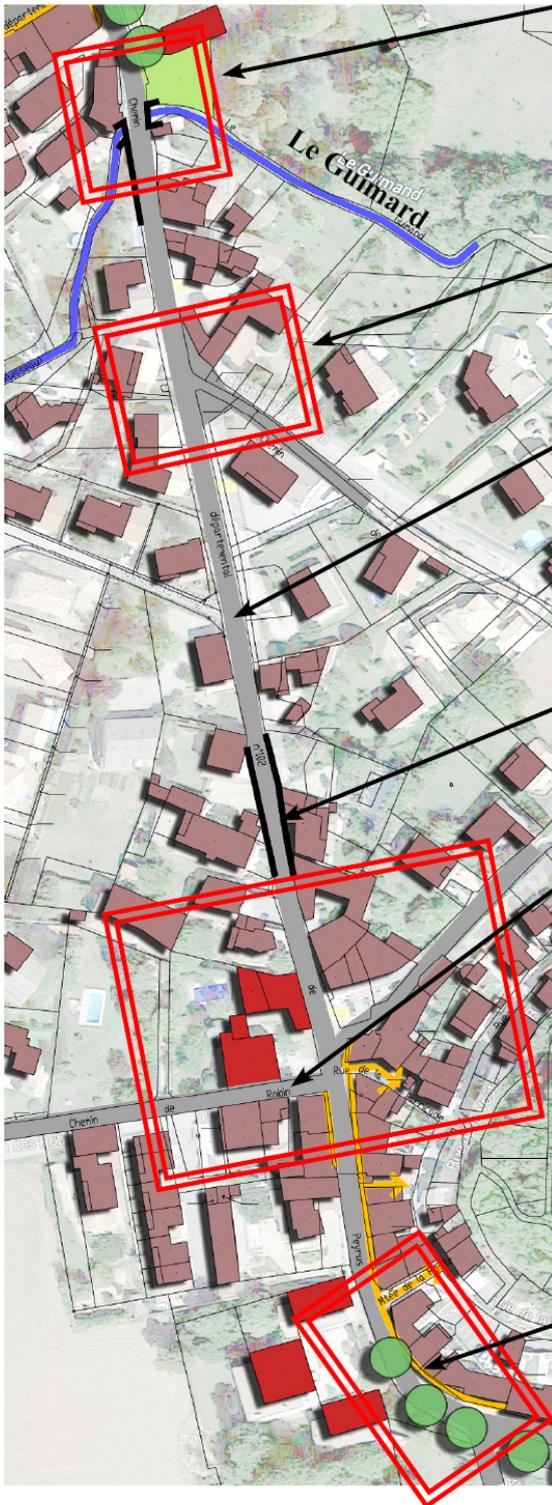
Des carrefours vers les lotissements adjacents sont à valoriser afin de marquer des étapes dans la progression.

3 LE SECTEUR DE L'ÉCOLE

Un espace morcelé et hétérogène. Nombreux éléments patrimoniaux qui donnent une identité au lieu (mail de platane, ancienne mairie, centre-bourg historique, soutènement spectaculaire ...).

Besoin de revaloriser la place du piétons et de réinvestir l'espace public.

Sur l'emprise de la Grande Rue :



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ALAMBIC

- lié aux aménagements du hameau de la Fontaine
- empreinte patrimoniale encore présente (maison en pierre, mur de soutènement du ruisseau en pierre ...)

CARREFOUR AVEC LE CHEMIN DE PETAVIN :

- vaste espace non aménagé

SECTEUR RECTILIGNE:

- zone d'étalement urbain entre les deux hameaux. Le tissu est lâche, les habitations ne cadrent pas la rue. La voirie, très large permet aux automobilistes des excès de vitesse. Absence de cheminement piétons dédiés. emprise moyenne : 10 à 11 mètre de large

RESSERRÈMENT :

- habitat plus ancien qui opère un pincement sur la voirie, largeur moyenne : 7,50 m

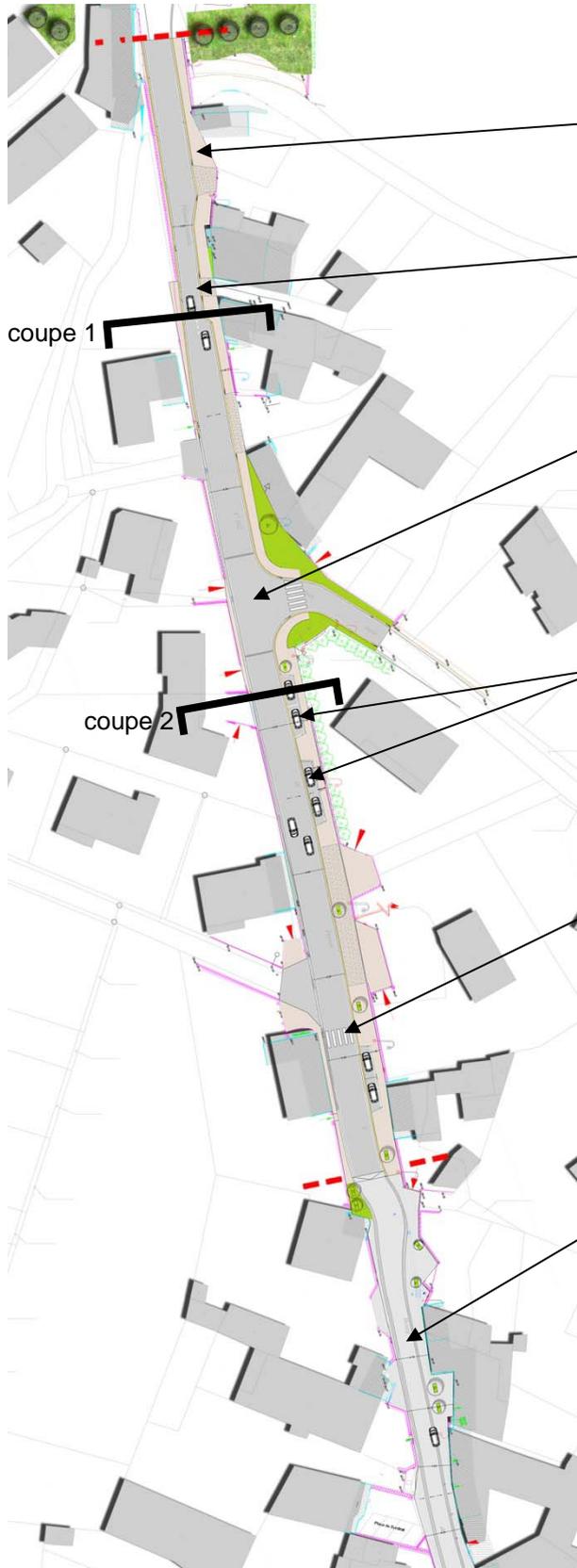
LA RUE DES FOSSÉS :

- tissu urbain ancien, lié au hameau du bourg médiéval. La voie rectiligne, s'arrondi, et vient mettre en valeur le relief de la butte.
- la maison bourgeoise apporte une qualité patrimoniale au secteur.
- le débouché de la rue des Robins n'est pas visible.
- trottoirs aménagés (sur emprises privées en partie) de part et d'autre de la voirie. Venelles ascendantes vers la butte villageoise peu lisibles.

LA TROISIÈME MAISON BOURGEOISE ET L'ALLÉE DU CHÂTEAU

- l'inflexion dans la progression le long de la voie crée un effet de seuil.
- Le Domaine de Charpey (maison bourgeoise) marque fortement cet espace (grilles, arbres ...).

Le projet :



La priorité est donnée à la continuité piétonne sur l'ensemble de la traversée. Le projet prévoit la mise en œuvre d'un cheminement piéton constant, sur le trottoir Est.

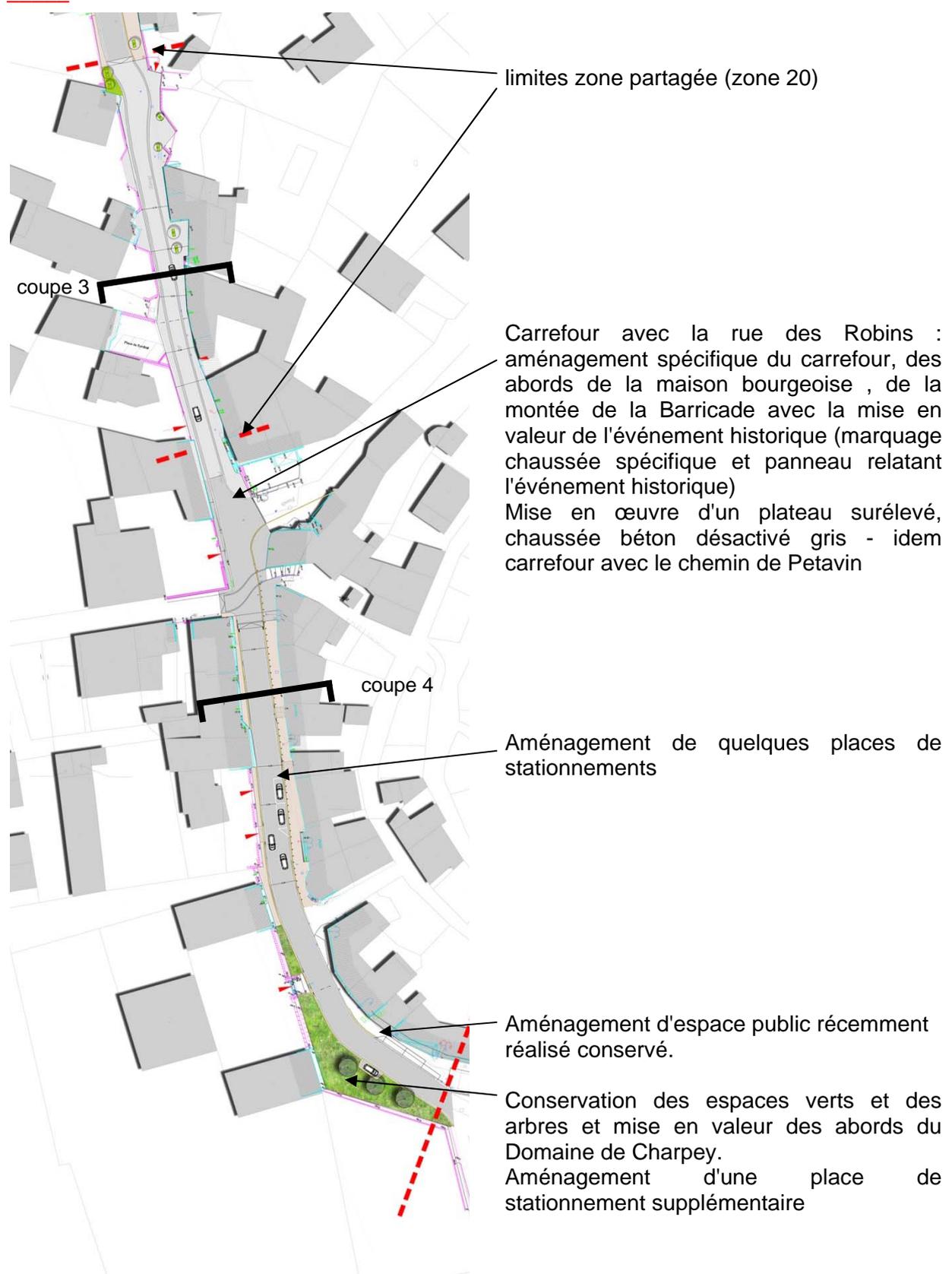
Mise en place d'un alternat afin de réduire la vitesse des véhicules

Mise en valeur du carrefour avec le chemin de Petavin par un aménagement spécifique de la voirie (recalibrage du carrefour, revêtements spécifiques - béton désactivé , espace vert associé...)

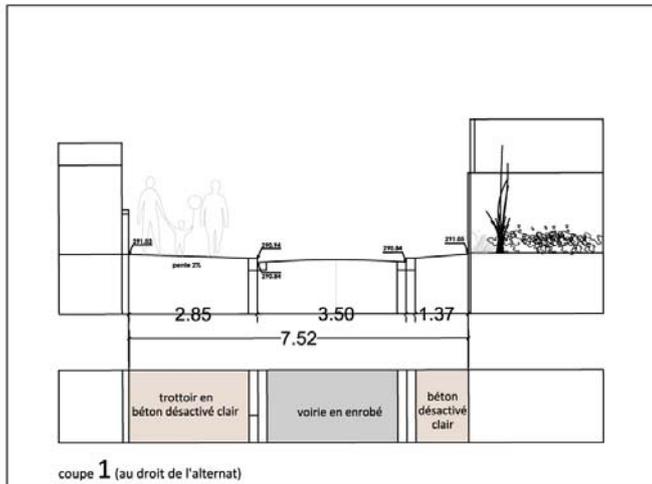
aménagement de quelques places de stationnement et possibilité à cet endroit de mettre en place un ralentisseur afin de réduire la vitesse des véhicules

mise en place d'un passage piéton

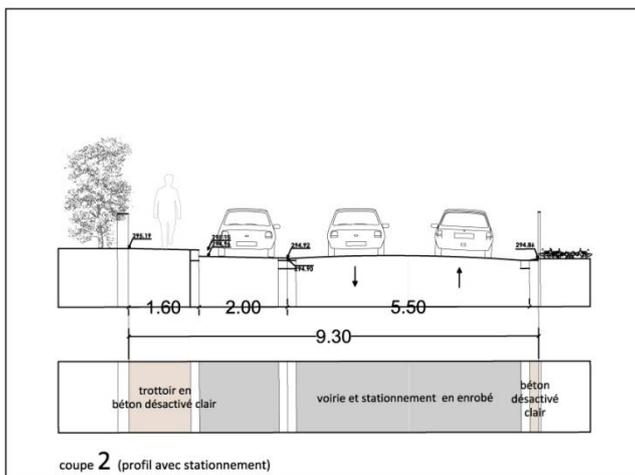
Mise en place d'une zone 20 (zone partagée) dans le secteur le plus dense de la traversée de Charpey



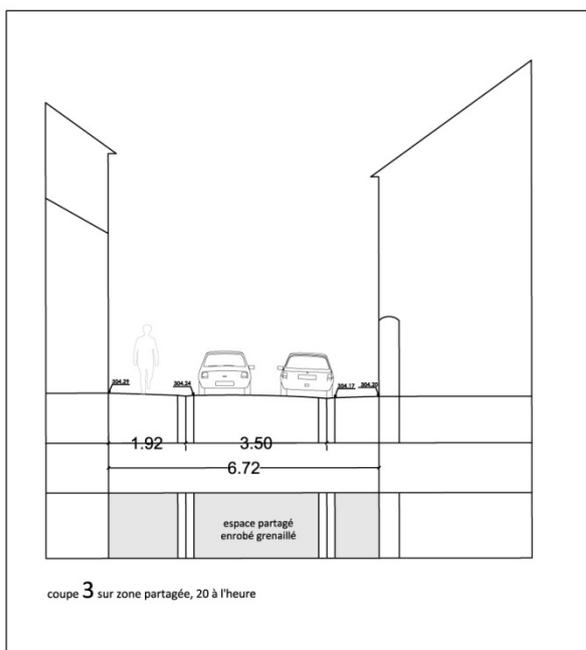
COUPES EN TRAVERS



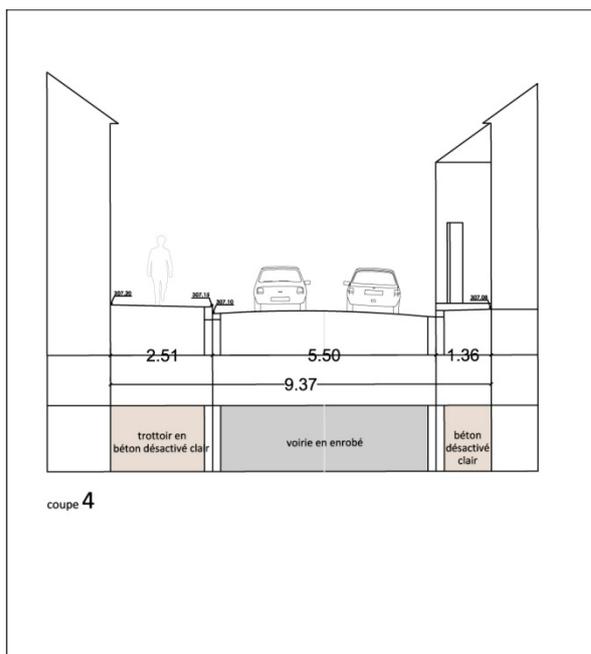
1 - Coupe 1 sur alternat, trottoir en béton désactivé clair, chaussée en enrobé



2 - Coupe 2 sur chaussée à double sens, stationnement et chaussée en enrobé, trottoir béton désactivé clair



3 - Coupe 3 sur espace partagé avec réglementation 20 à l'heure, en enrobé grenailé



4 - Coupe 4 sur chaussée à double sens, en enrobé, trottoir béton désactivé clair

VRD

- **Réseaux d'eaux pluviales :**

Des caniveaux EP en béton sont prévus de part et d'autres de la voirie. Des grilles carrés seront positionnées tous les 200 / 250 m² de voirie.

La conduite maîtresse et les raccordements des grilles EP seront à la charge de Valence Agglo.

- **Structure pour la RD :**

La structure prévue après rabotage sous RD est :

- Couche d'accrochage,
- Couche de béton bitumineux semi grenu 0/10, de classe 1, d'épaisseur 6 cm.

Hors reprise de la structure actuelle sous voirie

- **Structure pour les carrefours en béton désactivé circulés :**

La structure prévue du béton désactivé (ep=15cm) est :

- Couche grave concassée 0/25, d'épaisseur sur 10 cm,
- Couche de béton désactivé, d'épaisseur 15 cm
- couleur gris pour les espaces circulés

Hors reprise de la structure actuelle sous voirie

- **Structure pour les trottoirs en béton désactivé non circulés :**

La structure prévue du béton désactivé (ep=12cm) est :

- Couche grave concassée 0/25, d'épaisseur sur 10 cm,
- Couche de béton désactivé, d'épaisseur 12 cm
- couleur beige ou gris clair pour les trottoirs

- **Structure pour surlargeur en pavés (embranchement avec le chemin de Petavin) :**

La structure prévue des pavés pierre calcaire sur sable est :

- Couche grave concassée 0/25, d'épaisseur sur 10 cm,

- Mortier sable/ciment 10 cm,
- Pavés avec joints sable
- Mélange avec terre végétale et semis pour engazonnement
- **une option sera chiffrée pour l'utilisation de pavés béton , en remplacement des pavés en pierre calcaire.**

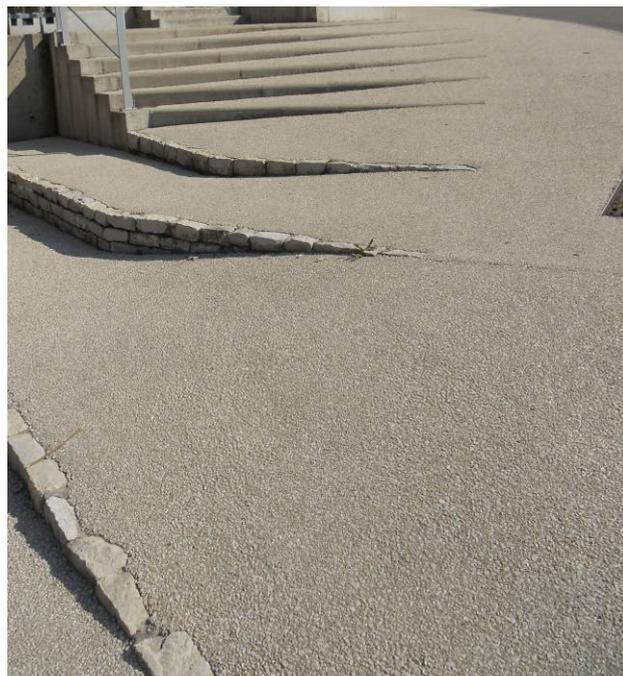
REVETEMENTS DE SOLS

Les principaux revêtements de sols sont :

- **Béton désactivé :**

Sur trottoir, béton désactivé à granulats en mélange de graviers concassés calcaires clairs 10/20mm (85%) et gravillons lavés ronds gris bleu sombres (15%). L'effet moucheté permet d'obtenir un aspect clair, lumineux, tout en atténuant l'impact des salissures, chewing-gums, etc...





- **Pavé :**

Pavé calcaire et grès pour surlageur en pavé joint gazon (enbranchement avec le chemin de Petavin) : pavés calcaire 15*10*10



- **Enrobé :**

2 types d'enrobé afin de marquer différentes séquences



Enrobé grenaillé (traitement mécanique)

Enrobé "classique"

L'enrobé grenaillé sera réservé à la zone partagée afin de bien différencier celle-ci des sections courantes.

L'enrobé "classique" sera réservé aux sections courantes .

Bordures et caniveaux : en pierre reconstituées de type T2



PALETTE VEGETALE

Le projet prévoit la mise en œuvre de terre végétale importée et la plantation d'un ou de plusieurs arbres (si possibilité avec réseaux) ou pose de jardinières dans le cas où la plantation s'avère impossible.

Palette végétale :

arbres :

Les arbres à planter (sur espace concerné : surlargeur carrefour avec chemin de Petavin jusqu'à l'entrée de la zone partagée) seront choisis en fonction de leur encombrement réduit, et de leur rusticité, et ne demandant pas de taille régulière.

jardinières :

de grands arbustes et cépées à fleurs en port libre *Davidia involucrata*, *Amelanchier canadensis* en cépée, *Acer griseum* ... qui ponctue la progression le long de la voie

des vivaces et graminées : choix des espèces selon des associations de couleurs : *Alcea rosea*, *Alchemilla mollis*, *Allium senescens*, *Artemisia 'Powis Castle'*, *Carex buechananii*, *Centaurea cineraria*, *Dianthus cartusianorum*, *Euphorbia rigida*, *Foeniculum vulgare*, *Iris* (différentes variétés) , *Stipa gigantea*, *Stipa tenuifolia*, *Verbena bonariensis*....

Images de références : même sur des espaces réduits, le végétal accompagne la voirie et apporte une qualité aux espaces publics où les riverains peuvent intervenir. Les plantations existantes en bordures de voirie seront conservées et l'espace aménagé pour leur pérennité.

